



Séance du jeudi 28 octobre 2021 à 19h30

Présents : M. André JOSSE, Mme Martine GOUÉDO, M. Bruno LE MEN, Mme Solange GLEHELLO, M. René BOULÉ, M. Frédéric MARAY, Mme Monique RONDEAU, Mme Fabienne MÉZANGES, M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL,

Absents excusés : M. Marc PETON ayant donné un pouvoir à M. Bruno LEMEN.

Secrétaire de séance : M. Frédéric MARAY,

SOMMAIRE

- Validation du compte rendu du 08 juillet 2021 ;
- Validation du compte rendu du 02 septembre 2021 ;
- Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Ploërmel Communauté ;
- Validation des modifications concernant les plans du Cabinet BLÉHER concernant les travaux d'accessibilité des toilettes publiques ;
- Demande de subvention concernant les travaux d'accessibilité des toilettes publiques et de stationnement auprès du Conseil Départemental ;
- Contrat de mise à disposition entre l'AMISEP et la commune de La Grée Saint Laurent, d'un agent technique ;

Affaires diverses ;

- Présentation de l'étude énergétique des 4 logements communaux ;
- Organisation du repas des aînés ;
- Préparation du bulletin communale et organisation de la distribution ;

Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne M. Frédéric MARAY comme secrétaire de séance.

N°039-2021 – Validation du compte rendu du 08 juillet 2021

Monsieur le maire présente et demande aux membres Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- **Approuvent** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 juillet 2021.

N°040-2021 – Validation du compte rendu du 02 septembre 2021

Monsieur le maire présente et demande aux membres Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- **Approuvent** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02 septembre 2021.

N°041-2021 – Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Ploërmel Communauté ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle Unique (FPU).

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) créée par délibération n°CC-050/2020 du 16 juillet 2020 s'est réunie le 4 octobre 2021 pour examiner les transferts suivants :

- o Les recettes de la taxe de séjour sur la commune de Campénéac
- o L'accueil de loisirs de Taupont

Le rapport est désormais soumis aux conseils municipaux. Il doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la transmission du rapport pour se prononcer.

Après examen du rapport de la CLECT du 4 octobre 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

➤ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuvent** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 4 octobre 2021 ;

N°0042-2021 – Validation de la modification des plans par le Cabinet BLÉHER concernant les travaux d'accessibilité des toilettes publiques ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les plans corrigés par le Cabinet BLÉHER, architecte concernant les travaux d'accessibilité des toilettes publiques.

Après en avoir délibéré es membres du Conseil Municipal :

- **Approuvent** à l'unanimité la modification des plans concernant ces travaux et donnent les pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de l'engagement de ces travaux.

N°0043-2021 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental conforte sa progression concernant ses recettes provenant de la DMTO (droits de mutation).

Par conséquent le Conseil Départemental a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 50 000€ aux communes de moins de 10 000 habitants dans le cadre de travaux de voirie et d'aménagement urbain.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

-**Approuvent** à l'unanimité l'opportunité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et donnent les pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de déposer la demande de subvention.

N°044-2021 – Convention de mise à disposition entre la commune et l'AMISEP

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition entre la commune et l'AMISEP concernant un agent pour le service technique.

Monsieur Jean-Noël JULOT ayant repris son poste à mi-temps thérapeutiques il paraît nécessaire de recruter un agent à temps partiel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

-**Décident** d'accepter cette convention avec l'AMISEP pour la mise à disposition d'un agent technique pour une durée de 30 heures par semaine.

-**Charge** Monsieur le Maire de signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

Etude énergétique des 4 logements communaux :

Monsieur le Maire présente l'étude énergétique des 4 logements sociaux, après réflexion c'est le scénario 1 qui est retenu à savoir :

-Changement des radiateurs à inertie ;

-Changement des programmeurs ;

-Changement des ventilations ;

Monsieur le Maire se charge de faire établir les divers devis.

Organisation du repas des aînés :

Mme Martine GOUÉDO présente le menu proposé par le restaurant « La Belle étoile » de Héliéan pour un montant de 22.80€ à savoir :

Médaille de lotte

Suprême de pintade

Assiette de 3 fromages

Dessert à déterminer

Mme Martine GOUÉDO se charge d'établir la liste des aînés, la date du repas retenue est le 28 :11.

Il est évident que les invités devront présenter un pass valide.

Bulletin municipal 2021.

M. Bruno LE MEN informe que le bulletin est déjà bien avancé, la distribution sera effectuée par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h45.